Avec l'ensemble des associations européennes d'utilisateurs, l'Association Indépendante Des Utilisateurs de Cigarettes Electroniques (AIDUCE), n'a eu de cesse que d'alerter les institutions communautaires sur le risque majeur engendré par une assimilation de la cigarette électronique à un produit de tabac.

L'AIDUCE regrette que le Parlement européen, expression institutionnelle de la citoyenneté européenne, soit à ce point resté sourd aux multiples mises en garde des utilisateurs de cigarettes électroniques, qui sont pourtant les premiers concernés par la directive.

Un processus concerté aurait pu conduire dans les deux ans à une réglementation spécifique fondée sur des preuves concrètes et scientifiques, dans le cadre de la directive sur la sécurité des produits de consommation courante.

A l'inverse, le texte voté ce jour fragilise considérablement le développement de la cigarette électronique, au risque de renforcer mécaniquement l'industrie du tabac.

L'AIDUCE n'entend pas pour autant cesser son combat en faveur de la liberté d'utilisation des cigarettes électroniques :

- Elle a saisi son avocat, Maître Nathalie Schmelck, aux fins de préparer toutes les voies de droit utiles à la remise en cause des futurs actes de transposition de la directive

- Elle contribuera avec ses partenaires à réunir des millions de signatures autour d'une Initiative Citoyenne Européenne, afin d'être enfin entendus par les institutions communautaires

- Elle poursuivra son travail d'information sur la cigarette électronique qui reste pour bon nombre d'experts scientifiques une alternative au tabac infiniment moins dangereuse.

Pour plus de renseignements rendez-vous sur http//www.aiduce.fr rubrique actualité .

Brice LEPOUTRE
Président de l'AIDUCE
Association Indépendante Des Utilisateurs de Cigarette Electronique